AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1028
FR0000120172-FS0505

29 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 29 avril 2016, le concert composé des SPPICAV Delta Immo[1] et SwissLife Dynapierre[2] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 15 avril 2016, les seuils de 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT et détenir, à cette date et à ce jour, 918 025 actions CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT représentant autant droits de vote, soit 21,27% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Delta Immo	832 065	19,28	832 065	19,28
SwissLife Dynapierre	85 960	1,99	85 960	1,99
Total concert[4]	**918 025**	**21,27**	**918 025**	**21,27**

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT[5].

À cette occasion, la SPPICAV Delta Immo a franchi en hausse les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les SPPICAV Delta Immo et SwissLife Dynapierre déclarent :

- que la souscription des 918 025 actions de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT a été financée en fonds propres ;

- qu'elles agissent de concert [entre elles] ;

- qu'elles envisagent d'arrêter les achats/souscriptions d'actions de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT ;

[1] Contrôlée par la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (sise 200 avenue Salvador Allende, 79000 Niort).
[2] Contrôlée par SwissLife France (sise 7 rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret).
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 4 316 678 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, à ce jour.
[4] Les SPPICAV Delta Immo et SwissLife Dynapierre sont gérés par la société SwissLife REIM (France) qui agit pour leur compte.
[5] Cf. prospectus de l'AMF ayant reçu le visa n°16-089 du 22 mars 2016 et communiqué de la société en date du 13 avril 2016.

- qu'elles n'envisagent pas d'acquérir le contrôle de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT ;

- qu'elles n'envisagent pas de modifier la stratégie de la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT ;

- qu'elles n'envisagent aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;

- qu'elles ne sont parties à aucun accord ou instrument financier visé aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- qu'elles ne sont parties à aucun accord de cession temporaire de titres concernant la société CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT ;

- qu'elles n'envisagent pas de demander leur nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance de CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT. »
